



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/64
22 septembre 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante et unième réunion
Montréal, 17 - 19 décembre 2003

PROPOSITION DE PROJET : YÉMEN

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Réfrigération :

- Élimination totale de l'utilisation du bromure de méthyle dans l'agriculture :
Allemagne

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET YÉMEN

SECTEUR: Fumigène Consommation sectorielle de SAO (2002): 52,8 tonnes PAO

Seuil de coût-efficacité du secteur: n/d

Titre du projet :

(a) Élimination de la consommation du bromure de méthyle (BM) dans l'agriculture.

Données sur le projet	Élimination du bromure de méthyle
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)	
Incidences du projet (tonnes PAO)	52,8
Durée du projet (mois)	60
Coût initial demandé (\$ US)	400 000
Coût final du projet (\$ US):	
Surcoûts d'investissement (a)	
Coût d'imprévu (b)	
Surcoûts d'exploitation (c)	
Coût total du projet (a+b+c)	1 445 630
Participation locale au capital (%)	
Élément exportation (%)	
Montant demandé (\$ US)	400 000
Rapport coût-efficacité (\$ US/kg.)	
Financement de contrepartie confirmé?	
Agence nationale de coordination	Ministère de l'Eau et de l'Environnement
Agence d'exécution	Allemagne

Recommandations du Secrétariat	
Montant recommandé (\$ US)	
Incidences du projet (tonnes PAO)	
Rapport coût-efficacité (\$ US/kg)	
Coût de soutien à l'agence d'exécution(\$ US)	
Coût total pour le Fonds multilatéral (\$ US)	

1. Le Gouvernement du Yémen a présenté un projet d'élimination de 52,8 tonnes de PAO sous forme de bromure de méthyle dans la fumigation du sol pour production des concombres, des tomates, des plantes décoratives, des oignons, des gombos, des aubergines, du poivre et autres. Le niveau de consommation de référence pour la conformité en ce qui concerne le bromure de méthyle est de 1,1 tonnes PAO.

2. Il ressort d'une enquête menée en 2002 qu'au Yémen, 505 agriculteurs environ possédant plus de 167 hectares, englobant les serres et les champs ouverts, utilisent annuellement près de 52,8 tonnes de PAO sous forme du bromure de méthyle. Ces utilisateurs de bromure deméthyle qui sont pour la plupart des agriculteurs tribaux vivant dans des zones frontalières très reculées se répartissent comme l'indique le tableau ci-après:

Région	BM (tonnes PAO)	Superficie (Ha)	Nombre de champs	Nombre de serres
Gouvernorat de Sa'ada	42,2	115	371	2690
Gouvernorat de Dhamar	0,6	3,2	7	63
Gouvernorat de Sana'a	0,5	2,8	4	52
Gouvernorat de Hadramout	9,4	46,3	122	Champs ouverts
Total	52,8	167,2	504	2 805

3. Les principaux importateurs de bromure de méthyle se retrouvent dans le Gouvernorat de Sa'ada d'où le bromure de méthyle est distribué aux autres gouvernorats yéménites. Le bromure de méthyle n'est pas importé directement du pays d'origine (Belgique), mais les quantités nécessaires sont achetées auprès des compagnies basées en Jordanie et en Arabie Saoudite.

4. Le Yémen est encore à un stade précoce du développement de sa réglementation sur les SAO. La réglementation sur la manipulation des pesticides agricoles, ainsi que ses mesures d'application constituent la partie pertinente de la loi No 25 relative au bromure de méthyle (cette loi vise à organiser la circulation des pesticides agricoles en établissant les procédures d'enregistrement et en assurant la surveillance de ces pesticides afin de minimiser les dangers liés à leur utilisation à et leurs conséquences toxiques sur la santé des êtres humains, des animaux et sur l'environnement). Un Comité pour l'enregistrement des pesticides a été créé par cette loi ; ce Comité a demandé aux importateurs de pesticides de s'enregistrer au plus tard le 31 décembre 2002 (tout importateur qui s'enregistrerait après cette date serait considéré comme un nouvel importateur).

5. Le projet aidera les agriculteurs à appliquer des technologies autres que celle du bromure de méthyle, en particulier la solarisation en combinaison avec la bio-fumigation, les engrais chimiques de remplacement, dans le cadre d'une approche de gestion intégrée des parasites du sol. Les technologies seront choisies essentiellement sur la base des discussions et d'un nombre limité de démonstrations avec les agriculteurs concernés.

6. Des propositions de stratégies pour une initiative en matière de politique, de lois et de règlements relatifs au commerce et à l'utilisation du bromure de méthyle seront élaborées en étroite collaboration avec le Gouvernement du Yémen et les autorités des Gouvernorats des zones tribales. La mise en œuvre et le succès de ces politiques seront des préalables pour une réduction et une élimination durables de l'utilisation du bromure de méthyle.

7. Le Gouvernement du Yémen s'engage à éliminer complètement sa consommation de bromure de méthyle d'ici la fin de l'année 2008, soit 52,8 tonnes de PAO. A la fin du projet, l'utilisation du bromure de méthyle dans la fumigation du sol devrait avoir cessé parce que les agriculteurs auront adopté sur une grande échelle des solutions de remplacement efficaces. Le personnel des douanes sera sensibilisé au sujet cette élimination et formé pour identifier le bromure de méthyle.

8. Le coût total du projet a été estimé à 1 293 million \$ US, compte non tenu des coûts d'appui d'agence. La durée estimée pour la mise en œuvre du projet est de 5 ans.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Niveau de consommation de référence du Yémen

9. Le Gouvernement du Yémen a présenté aux Parties au Protocole de Montréal une demande visant à changer ses niveaux de référence de consommation des CFC, des halons, du bromure de méthyle et du chloroforme de méthyle. En ce qui concerne le bromure de méthyle, le Yémen demande à passer de 1,05 tonnes à 54,4 tonnes de PAO. Cette requête avait été soumise aux Parties par l'intermédiaire du Comité de mise en oeuvre lors de sa 27^e réunion en octobre 2001 (UNEP/OzL.Pro/ImpCom/27/4). Depuis ce temps là, le Comité de mise en œuvre a examiné la requête du Gouvernement du Yémen à chacune de ses réunions qui ont suivi.

10. Lors de sa 30^e réunion, le Comité de mise en oeuvre a noté que le Yémen a assisté à trois occasions, aux réunions du Comité de mise en oeuvre, et a convenu de demander au président et au vice-président de ce Comité de travailler pendant les inter-sessions avec le Secrétariat à l'Ozone et le Secrétariat du Fonds, pour passer en revue les informations disponibles et rassembler les nouvelles données, afin de justifier la demande de révision par le Yémen de son niveau de référence et de présenter un rapport à ce sujet au Comité de mise en œuvre à sa 31^e réunion.

11. Par la suite, le Gouvernement allemand a informé le Secrétariat que le Comité de mise en œuvre, à sa 31^e réunion de novembre 2003 n'avait pas émis de recommandation à propos de la demande de révision des données sur le niveau de consommation de référence pour le Yémen.

Questions spécifiques liées à la proposition de projet

12. Le Secrétariat a souligné que conformément au plan d'élimination 2003-2005 du Fonds multilatéral, la quantité de bromure de méthyle dont l'élimination peut être financée au cours de la période 2003-2005 sera de 9,2 tonnes PAO et non pas 52,8 tonnes PAO comme demandé dans

le projet. Par la suite, le Gouvernement allemand a accepté de réviser la proposition de projet pour l'élimination de 9,2 tonnes de PAO sous forme de bromure de méthyle.

13. Le Secrétariat a noté que le niveau de consommation de référence du bromure de méthyle était très élevé, ainsi que le coût total du projet (1 293 million \$ US) et que tous les coûts étaient liés aux salaires (personnel international et national), équipement de bureau, réunions, transports, matériels de formation, et coûts liés à l'entretien. A cet égard, le Secrétariat n'a pas été en mesure de déterminer les surcoûts de la proposition de projet. Le Gouvernement allemand a indiqué qu'aucune activité sur le bromure de méthyle n'a été approuvée pour le Yémen. Il était donc essentiel de réserver des fonds pour une petite composante de démonstration sur les techniques de remplacement prometteuses pendant la phase initiale du projet. L'agriculture yéménite est très différente de celle des pays où les projets de démonstration ou d'investissement ont déjà été menés.

14. En outre, en l'absence de solutions de remplacement appropriées et reconnues du bromure de méthyle pour la situation agricole du Yémen, l'Allemagne n'a pas été en mesure de fournir un calcul détaillé des surcoûts d'investissement du projet. S'appuyant sur les considérations susmentionnées, l'Allemagne a accepté de présenter la principale partie du projet sous forme d'assistance technique pour permettre au Yémen d'atteindre la conformité (par exemple en éliminant au moins 9,2 tonnes de PAO, volume exigé pour atteindre l'objectif d'élimination de 2005).

15. Le Gouvernement allemand et le Secrétariat poursuivent l'examen des questions liées à la consommation du bromure de méthyle et aux surcoûts. Les résultats de ces discussions seront communiqués au Comité exécutif avant sa 41^e réunion.

RECOMMANDATION

16. A venir.